

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à HASSAN Jérôme, CHARMOT Anthony a donné procuration à ABDUL ALIM Jaleele

SECRETARE : ABDUL ALIM Jaleele

D2026_042711

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Le Relais Petite Enfance (« RPE ») est un service né de la volonté des trois communes (Douvaine, Bons-en-Chablais, et Ballaison) qui se sont regroupées afin de travailler ensemble sur l'accueil des jeunes enfants par les assistants maternels dans leur commune respective. Ce service vise à mutualiser les moyens financiers et humains.

Les communes de Douvaine, Bons-en-Chablais, et Ballaison ont signé une convention de coordination et de cofinancement pour la création d'un RPE itinérant intercommunal, initialement le 10 octobre 2011, et renouvelée le 11 mars 2022.

Conformément à l'article 9 de ladite convention : le comité de pilotage sera composé :

- d'au moins un représentant élu de chaque commune
- du responsable Relais Petite Enfance pluricommunal et de son supérieur hiérarchique
- des agents en charge de la petite enfance des communes ainsi que d'autres partenaires pourront être consultés ponctuellement pour leurs connaissances techniques nécessaires au bon fonctionnement du RPE.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,
DÉCIDE**

-De désigner Madame Nathalie MOICHON comme représentante élue au sein du Relais Petite Enfance.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jérôme HASSAN



Le secrétaire,
Jaleele ABDUL ALIM